

politique

Élection municipale : c'est reparti pour un tour en Conseil d'État

L'élection municipale de 2008 s'impose comme le feuilleton de l'été 2009 à Cannes ! Un rebondissement vient de se produire en Conseil d'État. La Juridiction administrative suprême doit trancher définitivement la requête en invalidation de l'élection intentée par le divers-droite Philippe Tabarot, premier opposant au maire UMP Bernard Brochand. Le 2 juillet (*Nice-matin du lendemain*), le rapporteur public, chargé d'analyser le litige, avait préconisé le rejet des principaux griefs soulevés. Dès lors on s'attendait à ce que le Conseil d'État lui donne raison avant fin juillet. Contre toute attente, celui-ci vient de suspendre sa décision en nommant un rapporteur réviseur chargé de réexaminer la procédure. Le litige devrait vraisemblablement faire l'objet d'une nouvelle audience. *« D'après mon avocat, c'est quelque chose de pas courant »*, souligne Philippe Tabarot. Le chef de file de l'opposition de droite y voit

l'effet d'une note en délibéré que son conseil a déposé pour répliquer aux conclusions du rapporteur public : *« Toutes les questions qu'on a soulevées n'avaient pas trouvé de réponse. »*

« La reconnaissance qu'il ne s'agit pas du recours d'un mauvais perdant »

Impatient d'arriver au bout de cette procédure qui pèse sur sa légitimité comme une épée de Damoclès, Bernard Brochand se refuse toujours à la commenter.

Son entourage se dit toujours optimiste.

Plus que Philippe Tabarot qui voit dans ce revirement *« surtout la reconnaissance qu'il ne s'agit pas du recours farfelu d'un mauvais perdant. Que cela reposait sur des faits objectifs et des éléments de droit. »* Plus que l'issue de cette requête, Philippe Tabarot *« regarde vers l'avenir »*. Sous-entendu la prochaine élection de 2014 sur laquelle il concentre toutes ses ambitions.

F. M.